

normes du CCITT, comme le font la plupart des pays européens. Les normes touchant l'électricité sont les mêmes que celles des États-Unis. Le courant électrique est de 60 cycles avec tensions normales de 120, 220 et 400 volts. L'électricité est également fournie selon un courant triphasé ou monophasé de 230 volts.

Rapport préparé par
Caroline Vérut
Ambassade du Canada
Mexico
Avril 1990

Nota : Un représentant étranger désireux de venir s'entretenir
lui-même à Mexico doit se procurer l'avis de la
représentation officielle de son pays à Mexico.

Pour entreprendre des négociations, le représentant doit fournir les
documents suivants :
1. Un rapport sur les activités de l'entreprise au
Secrétariat de Programmes, Travaux et Activités de la
Planification et du Budget, à l'adresse suivante :

Registro de Contratos y
Proceduras de la Administración
Pública Federal, S.R.T.
Av. San Antonio Abad No. 124 - 1.º Piso
06250 Mexico, D.F.

- a) Les formulaires de demande d'investissement de
fournisseur étranger au S.R.T. (cette dernière originale
et 3 copies, chaque document doit être signé
séparément).
- b) Une copie du bilan et de l'état des résultats de
l'entreprise au moment des demandes de financement
pas à plus de deux mois avant la date
d'inscription de la demande d'investissement, ces
documents ayant été traduits en espagnol et
certifiés au consulat de Mexico.
- c) Une copie notariée de la présentation des
représentants légaux de l'entreprise au consulat,
certifiée par le conseil de Mexico pour les
documents doivent figurer le nom complet de la
personne ou des personnes ayant, en vertu de la
loi, le pouvoir de signer des documents au nom de
l'entreprise ainsi que la signature de chacune.
- d) Une copie du contrat passé avec l'agent ou le
représentant mexicain, notariée et certifiée par
le consul de Mexico.